

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 03 juillet 2024, salle Lilas située espace Efferv&sens (462 rue Cami Pitchou, 31660 Bessières), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 27 juin 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Jean-Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI – Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Aâli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL – Monsieur Alexandre CHATAIGNER à Madame Carole LAVAL – Madame Élisabeth CORDEIRO à Madame Marie-Hélène PEREZ – Monsieur Benoît MUNOZ à Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Émilie PEZET à Madame Sylvie BUIGUES.

Absent excusé :

Monsieur Jérôme BRIÈRE.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie HERRANZ.

Ont également assisté à la séance, Mesdames Virginie VIALAR, Secrétariat des élus et Justine RIVIÈRE, Affaires juridiques.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 21
- Nombre de conseillers représentés : 5

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2024-66 ENFANCE/JEUNESSE : Mise en place d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) sur l'école maternelle de Bessières

Rapporteur : Madame Alexia SANCHEZ

ADOPTE				
Votants : 26	Abstention : 0	Exprimés : 26	Pour : 26	Contre : 0

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Alexia SANCHEZ, 7^{ème} adjointe, énonce au Conseil municipal, que l'équipe enseignante de l'école maternelle l'Estanque souhaite mettre en place un ENT (Environnement Numérique de Travail). Ce support numérique aura pour vocation de faire connaître les projets des classes et les projets de l'école, d'en faciliter la communication auprès des familles et favoriser la continuité pédagogique.

Pour ce faire, c'est la collectivité qui doit adhérer à l'ENT-école par le biais de la Direction de Région Académique du Numérique pour l'Éducation. Le coût de l'ENT école s'élève à 45 € par an pour l'adhésion d'un établissement scolaire.

Une convention entre la commune et la Région Académique Occitanie est annexée à la présente délibération.

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA 7^{ème} ADJOINTE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune à la démarche ENT-École proposée par la DRANE au profit de l'école maternelle communale ;
- **APPROUVE** la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail (ENT-École) pour l'année scolaire 2024/2025 entre la commune et la Région Académique Occitanie, annexée à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées

le : 09 juillet 2024

et la délibération ayant été reçue en Préfecture

le : 09 juillet 2024